

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENS Pierrick

Délibération n°2024-028

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

AMENAGEMENT

LAMBALLE 2025 – OPERATION N°1

AMENAGEMENTS AUTOUR DU CHAMP DE FOIRE – AVANT-PROJET

En 2020, la Commune de Lamballe-Armor a engagé le programme « Lamballe 2025 », qui regroupe 2 opérations subventionnées par l'Etat et la Région dans le cadre l'appel à projets « dynamisme des centres-villes ». L'opération 1, subventionnée par l'Etat à hauteur d'environ 20% du montant des travaux qui auront été réalisés entre 2021 et 2026, comprend un ensemble d'aménagements autour de la place du Champ de Foire, dont une partie a déjà été réalisée :

- 2021 : esplanade du Champ de Foire et jardins de l'ancienne perception,
- 2022 : boulevard du Haras et venelle Bodin,
- 2023 : chemin des Palefreniers, sanitaire public et cour de la Maison des Syndicats, cour de l'Hôtel Poulain de Mauny.

En 2023, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence AGAP, accompagnée d'un bureau d'études hydrauliques (IAO SENN), pour réaliser un avant-projet global sur l'ensemble des secteurs restant à aménager. Le périmètre d'intervention a été revu à la marge pour renforcer la cohérence du projet et permettre de solliciter d'autres financements comme ceux du Fonds Vert et de l'Agence de l'Eau.

Ces aides accompagnent la désimperméabilisation, la création d'espaces verts permettant de gérer les eaux pluviales et la plantation d'arbres permettant de réduire les îlots de chaleur. Ces principes ont été intégrés dès le début dans le projet et les démarches destinées à confirmer l'éligibilité de ce projet sont en cours.

Ainsi, un avant-projet global a été établi pour un montant total estimé à 1 803 000 € HT (valeur mars 2024), qui a servi de base à la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, les financeurs et les commerçants sédentaires et non sédentaires.

Une première programmation est proposée sur 2024-2026, comprenant les secteurs pour lesquels l'agence AGAP est missionnée pour assurer la maîtrise d'œuvre jusqu'à la passation des contrats de travaux (le suivi des travaux étant réalisé en interne par les services de la collectivité). Un appel d'offres travaux global sera réalisé sur ces secteurs, pour optimiser les enveloppes financières et faciliter la programmation des travaux. Il s'agit des secteurs suivants :

- 2024 : rue Papegault partie Est, parvis en face du Haras, trottoir sud de la place du Champ de Foire (devant le Crédit Mutuel et le bar « le Cool »), pour un montant de 290 000 € HT ;
- 2025 : rue du Jeu de Paume pour un montant de 217 000 € HT, et en tranche optionnelle le trottoir ouest de la place du Champ de Foire (devant le Haras), pour un montant de 86 000 € HT ;
- 2026 : secteur nord de la Place du Champ de Foire incluant le carrefour Saint-Martin et l'amorce de la rue du Général De Gaulle, pour un montant de 280 000 € HT et en tranche optionnelle le trottoir nord de la Place du Champ de Foire (devant le Bretagne) pour un montant de 45 000 € HT.

La programmation exclut pour le moment la réalisation de certains aménagements dans le cadre du présent mandat, afin de respecter les enveloppes définies au PPI :

- La place du Champ de Foire, pour un montant de 490 000 € HT,
- L'îlot Mathurin Méheut, comprenant la rue Papegault sud pour un montant de 395 000 € HT.

Considérant la présentation de l'opération 1, transmise aux Conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet global d'aménagement autour de la place du Champ de Foire, ainsi que la programmation proposée ;
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet global à 1 803 000 € HT (valeur mars 2024), et pour la phase opérationnelle 2024-2026 détaillée ci-avant à 918 000 € HT (valeur mars 2024) ;
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 5 - M. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de Mme MERIAN). Mme GOASTER. MM GUYMARD. MEGRET

Abstention : 3 – M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU). Mme LE BOUCHER

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet'.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Michel'.
Pour le Président
Par délégation
M. MICHEL
Directrice
Administration Générale

